

5 mai	— Décret abrogeant l'article 59 du décret du 27 décembre 1928 portant règlement de police sanitaire maritime aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandats rattachés au ministère des colonies. (Arrêté de promulgation n° 439-56/C. du 18 mai 1956)	508
-------	--	-----

ACTES DU POUVOIR LOCAL

1956

7 mai	— N° 402-56/SG. — Arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 356/APA. du 24 juin 1943 fixant la composition de la Commission de surveillance des prisons du Territoire	508
7 mai	— N° 403-56/AE/PLAN/L. — Arrêté portant classement du marché de Tchékpo-Dévé (Tabligbo)	509
9 mai	— N° 404-56/AP. — Arrêté fixant pour l'année 1956 les taux journaliers des allocations aux enfants métis	509
9 mai	— N° 405-56/AP. — Arrêté relatif aux imprimés électoraux	510
9 mai	— N° 407-56/CFT. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 3/ATT. du 23 avril 1956 de l'assemblée territoriale du Togo modifiant les tarifs du CFT.	513
9 mai	— N° 409-56/AP. — Arrêté portant prorogation de la session extraordinaire de l'assemblée territoriale du Togo	510
9 mai	— N° 411-56/AP. — Arrêté rendant exécutoire les délibérations n° 8, 9 et 10/ATT. du 24 avril 1956 autorisant le Commissaire de la République à soutenir et à intenter devant le Conseil du Contentieux Administratif certaines instances engagées auprès de cette juridiction contre le Territoire du Togo	510
12 mai	— N° 877/D/PTT. — Décision portant création d'une cabine téléphonique publique à Kissibo (Cercle d'Atakpamé)	514
14 mai	— N° 417-56/F. — Arrêté modifiant à titre provisoire l'arrêté n° 643-51/F. sur le régime des déplacements des fonctionnaires et agents civils en service au Togo	514
17 mai	— N° 433-56/AP. — Arrêté portant création de bureaux de vote dans la circonscription électorale de Lama-Kara en vue de l'élection partielle du 27 mai 1956 à l'assemblée territoriale du Togo	512
Personnel	515
Divers	521

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et Communications

Office des changes	527
Domaines	529
Nécrologie	531

Fiduciaire du Bénin	531
Avis de perte	532

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Personnel

ARRETE N° 350-56/C. du 20 avril 1956 promulguant au Togo l'arrêté ministériel du 10 mars 1956:

LE GOUVERNEUR DE LA FRANCE D'OUTRE-MER,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE AU TOGO;

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu le décret du 16 avril 1924 sur le mode de promulgation et de publication des textes réglementaires au Togo;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est promulgué dans le Territoire du Togo l'arrêté ministériel du 10 mars 1956 relatif au règlement intérieur de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 20 avril 1956.

J. BÉRARD.

ARRETE ministériel du 10 mars 1956 relatif au règlement intérieur de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Le ministre de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 55-1385 du 18 octobre 1955 portant réorganisation de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de l'arrêté du 22 juin 1946, relatives au règlement intérieur de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale; sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Personnel.

ART. 2. — Le directeur de l'école est responsable du fonctionnement de l'école aussi bien pour la première année à Paris que pour la deuxième année en région tropicale. Il a notamment pour attribution :

L'étude des programmes de l'enseignement et celle de l'organisation des stages pratiques;

La préparation du recrutement des élèves;

La liaison avec l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer et avec d'autres établissements où s'effectue une partie des études;